

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des
formations



Rapport

Champ de formation
pour le prochain contrat 2018-2022

Sociétés, langues, territoires

Université de Toulon

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 24/11/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Rapport réalisé en 2017 sur la base d'un dossier déposé en juin 2017

Présentation du champ

Le champ *Sociétés, langues, territoires* regroupe trois unités de formation et de recherche (UFR) : l'UFR de Lettres, langues et sciences humaines, la faculté de Droit, l'UFR Sciences économiques et de gestion et deux instituts : l'institut d'administration des entreprises (IAE) et l'institut universitaire de technologie (IUT) de Toulon.

Il regroupe 31 formations : 11 licences professionnelles (LP), cinq licences (*Droit ; Langues étrangères appliquées ; Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales ; Lettres ; Économie et gestion*) et 15 masters (cinq en sciences de gestion, cinq en droit, trois en langues, lettres et civilisations et deux en sciences économiques).

De ce fait, ce champ représente à lui seul la majorité de l'offre de formations (53 %) et plus de 60 % des effectifs parmi l'offre des cinq champs proposés par l'Université de Toulon. Il a pour objectif de former les personnes à des métiers en lien avec le tissu économique et social local.

Le champ est structuré autour de l'enseignement des langues, du droit, de l'économie et de la gestion. Il conserve donc le même périmètre que lors du bilan (pas de sortie ni d'entrée de formations vers d'autres champs), mais le nombre de formations augmente significativement (de 23 à 31), en envisageant l'ouverture de deux LP (*Organisation et gestion des établissements hôteliers et de restauration* et *Intervention sociale : accompagnement de publics spécifiques*) et en doublant presque le nombre de masters. En passant à la nouvelle nomenclature des mentions de master, les spécialités deviennent très généralement des masters en tant que tels.

Avis sur la cohérence du champ

Une réflexion d'ampleur a été menée afin d'apporter davantage de cohérence au sein des formations proposées, d'améliorer leur attractivité par rapport à celles proposées par les universités proches géographiquement et d'améliorer l'insertion professionnelle des étudiants dans le tissu socio-économique de la région. Le choix a été fait d'accroître la dimension territoriale des formations en leur donnant davantage d'ancrage local. Cette option permet à l'Université de Toulon de se différencier des autres offres universitaires de la région.

Pour cela, un effort a été réalisé pour proposer des formations en lien avec les attentes de professions locales (notamment par le biais des licences professionnelles) et en accentuant l'aspect local et territorial au sein des matières proposées. De plus, des contacts ont été noués avec les instances socio-économiques locales dans le but de les faire participer aux diplômes (définition des objectifs, interventions pédagogiques, proposition de stages et alternances).

Les formations ont majoritairement orienté leurs contenus dans le sens des objectifs du champ, c'est-à-dire vers davantage de territorialité, de développement durable, de tourisme. Cette volonté apparaît pour certains un peu artificielle lorsqu'il ne s'agit que d'un effet de dénomination (par exemple la licence *Langues, littératures et civilisations étrangères* qui ajoute le terme « *régionales* » alors que n'y sont enseignés que l'anglais et l'espagnol).

Suite aux recommandations émises lors de l'évaluation du bilan de ce champ, des efforts notables ont été réalisés afin d'améliorer la qualité des formations, la préprofessionnalisation des étudiants et la lisibilité des parcours qu'ils peuvent emprunter. Un budget conséquent a été alloué dans l'objectif de faire progresser le taux de réussite. D'autres actions sont prévues pour poursuivre cet effort (stages, aide à la recherche d'emploi par exemple).

Les licences orientent progressivement les étudiants au cours des trois années, avec de nombreuses mutualisations dans les premières années. Chaque licence a donc adopté le principe du portail. Des passerelles peuvent également être proposées aux étudiants, notamment en licence *Droit*. L'offre de licences professionnelles se

renforce par ailleurs en maintenant l'existant auxquelles s'ajoutent deux nouvelles, bien adaptées aux besoins socio-économiques de la région. Parmi elles, on peut observer une certaine hétérogénéité en termes de cohérence d'équipe pédagogique (équilibre intervenants professionnels, enseignants-chercheurs, enseignants de l'enseignement du secondaire), de partenariats avec le monde socioprofessionnel et d'insertion professionnelle des diplômés.

Concernant les masters, si le passage à la nouvelle nomenclature conduit à accroître la lisibilité générale de l'offre de master par l'adoption de noms standardisés, ce bénéfice n'apparaît pas toujours dans ce changement. Au lieu de synthétiser l'offre, cette organisation conduit finalement à augmenter très significativement le nombre de masters (de neuf à 15). Certaines anciennes mentions se retrouvent divisées en plusieurs nouvelles (par exemple *Langues, littératures et civilisations* en trois nouvelles mentions, idem pour *Entreprise et patrimoine* et *Sciences du management*). Cela conduit à créer des masters à part entière à partir d'anciennes spécialités, ce qui peut être contraire aux objectifs de la nouvelle nomenclature. Certaines mentions ne comportent finalement qu'un seul parcours (par exemple *Marketing, vente ; Droit notarial ; Tourisme ; Lettres et humanités*). De fortes mutualisations lient cependant des mentions différentes (*Finance et Marketing, vente* par exemple). Notons également que le M2 (deuxième année de master) *Management et administration des entreprises* reste suspendu du fait de sa spécificité (diplômés d'autres disciplines souhaitant doubler leur compétence par de la gestion), la mention figurant bien dans la nouvelle nomenclature des masters.

Avis sur le pilotage du champ et sur ses dispositifs opérationnels

La formalisation de cette nouvelle offre de formation semble avoir été l'occasion d'une profonde réflexion au sein de l'Université de Toulon et parmi les différentes formations qui la composent. Même si le périmètre n'évolue que peu, il s'agit principalement d'un travail de restructuration afin d'en améliorer la lisibilité et l'attractivité. Ainsi, des procédures et des outils d'évaluation sont proposés à l'ensemble des formations afin de les aider et les inciter à mieux les piloter. Face à l'hétérogénéité des usages, un responsable de champ a été mis en place afin de coordonner les différentes formations vers les objectifs assignés. La très forte variété des disciplines et des cultures inhérentes à celles-ci peut constituer un frein à la mise en place de pratiques standardisées. Le pilotage s'appuie également sur les départements et les structures propres aux formations.

A l'intérieur des formations, le pilotage reste assez classique avec une équipe pédagogique impliquée et un conseil de perfectionnement. Une plus grande intégration du monde socio-économique est engagée et plusieurs partenariats se nouent avec certaines formations.

Les formations

Intitulé de la mention	L/LP/M	Etablissement(s)	Remarque(s)
Langues étrangères appliquées	L	Université de Toulon	
Droit	L	Université de Toulon	
Économie et gestion	L	Université de Toulon	
Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	L	Université de Toulon	
Lettres	L	Université de Toulon	
Activités juridiques : métiers du droit de l'immobilier	LP	Université de Toulon	

Activités juridiques : métiers du droit social	LP	Université de Toulon	
Assurance, banque, finance : chargé de clientèle	LP	Université de Toulon	
Gestion de projets et structures artistiques et culturels	LP	Université de Toulon	Le projet ne présente guère d'éléments précis susceptibles de corriger les difficultés ressortant du bilan de la formation (taux de poursuite d'études élevé, un seul enseignant-chercheur en sciences de gestion intervenant dans la formation, définition insuffisante des compétences et de leur adéquation aux métiers ciblés, informations insuffisantes sur l'insertion professionnelle des diplômés). Ces aspects doivent faire l'objet d'une grande vigilance et d'un bilan d'étape.
Intervention sociale : accompagnement de publics spécifiques	LP	Université de Toulon	
Management et gestion des organisations	LP	Université de Toulon	
Métiers de l'entrepreneuriat	LP	Université de Toulon	
Métiers de la gestion et de la comptabilité : gestion comptable et financière	LP	Université de Toulon	
Métiers de la qualité	LP	Université de Toulon	
Métiers du tourisme et des loisirs	LP	Université de Toulon	Le projet ne présente guère d'éléments précis susceptibles de corriger les difficultés ressortant du bilan de la formation (taux de poursuite d'études élevé, part et adéquation des enseignements et des intervenants professionnels, définition insuffisante des compétences et de leur adéquation aux métiers ciblés, absence d'informations sur l'insertion professionnelle des diplômés). Ces aspects doivent faire l'objet d'une grande vigilance et d'un bilan d'étape.
Organisation et gestion des établissements hôteliers et de restauration	LP	Université de Toulon	
Civilisations, cultures et sociétés	M	Université de Toulon	
Droit des affaires	M	Université de Toulon	
Droit notarial	M	Université de Toulon	
Droit public	M	Université de Toulon	
Droit social	M	Université de Toulon	
Économie du développement	M	Université de Toulon	

Finance	M	Université de Toulon	
Justice, procès et procédures	M	Université de Toulon	
Langues et sociétés	M	Université de Toulon	
Lettres et humanités	M	Université de Toulon	
Management	M	Université de Toulon	
Management et administration des entreprises	M	Université de Toulon	Uniquement le M2
Marketing, vente	M	Université de Toulon	
Monnaie, banque, finance, assurance	M	Université de Toulon	
Tourisme	M	Université de Toulon	

Observations de l'établissement

La Garde, le 7 Novembre 2017

EB/ KBC / 2017 n° 0148

Cabinet de la Présidence

Dossier suivi par : Karine BENET-CATTIN

Tél 04 94 14 24 65 – cabinet-presidence@univ-tln.fr

Le Président

à

Monsieur le Directeur
Jean-Marc GEIB
Département d'évaluation des formations
HCERES

Objet : Rapport concernant le projet de champ « Sociétés, langues, territoires »

Monsieur le Directeur,

Nous avons pris connaissance du rapport du HCERES relatif au projet de champ « Sociétés, langues, territoires ». Nous tenons à remercier le comité d'évaluation, pour la qualité de l'évaluation menée et les remarques constructives formulées.

En réponse aux commentaires relatifs à deux de nos licences professionnelles, nous nous permettons de vous transmettre ci-après les réponses que nous avons formulées au département évaluation des formations du HCERES au moment de l'évaluation de ces deux formations.

Par ailleurs, vous faites référence à l'ajout du terme « régionales » dans le libellé de la licence Langues, littératures et civilisations étrangères. Il semble que ce libellé s'impose à nous en référence à l'arrêté du 22/01/2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence.

Avec nos remerciements renouvelés pour ce travail constructif, veuillez recevoir, Monsieur le Directeur, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.



Éric BOUTIN

Président de l'Université de Toulon

La Garde, le 12 juin 2017

EB/ KBC / 2017 n° 076 VZ

Cabinet de la Présidence

Dossier suivi par : Karine BÉNET-CATTIN

Tel 04 94 14 24 65 – cabinet.presidence@univ-tln.fr

Le Président d'Université

à

Monsieur le Directeur

Jean-Marc GEIB

Département d'évaluation des formations
HCERES

Objet : Evaluation Licence professionnelle Métiers du tourisme et des loisirs

Monsieur le Directeur,

Nous avons pris connaissance du rapport d'évaluation de la Licence professionnelle Métiers du tourisme et des loisirs. Nous tenons à remercier le comité d'évaluation, pour la qualité de l'évaluation menée et les remarques constructives formulées.

En réponse à votre demande, nous vous faisons part, ci-dessous, des observations de portée générale du responsable de la formation.

« 1 – L'évaluation précise un faible nombre de professionnels, intervenant dans la formation. Cette vision doit être corrigée par la prise en compte des intervenants, issus du monde professionnel et affectés au lycée hôtelier de Toulon. Ainsi, au total, le nombre de socio-professionnels intervenant est 7 et ils réalisent 42% des cours.

2 – La présence d'un entretien oral lors du processus de recrutement.

Cette procédure a existé lors des recrutements des années 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016. Il ne l'est plus en raison des procédures administratives qui régissent les dossiers uniques d'admission. Au printemps 2017, seules deux périodes de 3 jours (22 – 24 Mai et 26 – 27 juin 2017) sont accordées aux jurys pour examiner les dossiers de candidature déposés pour l'accès à la formation. Convoquer les étudiants, qui sont originaires de toute la France, pour un oral est impossible. De plus, le coût du déplacement, le manque de disponibilité des étudiants en période d'examen constituent des contraintes supplémentaires, qui entravent la tenue d'oraux.

3 – Le suivi des diplômés et l'évaluation de la formation ne sont pas des attributions qui sont allouées au responsable de la formation.

Secrétariat de la Présidence

Tél 04 94 14 23 69 • Fax 04 94 14 21 23 • president@univ-tln.fr

Université de Toulon • BP 20132 • 83957 LA GARDE CEDEX

4- l'Accueil des étudiants de BTS

L'arrêté du 5 Avril 2012, NOR : ESR51208615A, du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche institue le référentiel de certification du BTS Tourisme. Ce document a été publié au Journal Officiel de la République française du 21 avril 2012 et au Bulletin officiel de l'Éducation nationale du 10 mai 2012

En page n°7 du document il est précisé :


Par ailleurs, on peut noter qu'une spécialisation sectorielle ou fonctionnelle peut être poursuivie au travers d'études post-BTS, en particulier en licence professionnelle du secteur tourisme.

Ainsi Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche confère, à la licence professionnelle relevant du secteur tourisme, le soin d'apporter un supplément de compétences aux étudiants titulaires d'un BTS Tourisme. Le référentiel ne conditionne à, aucun moment, la détention du BTS comme diplôme nécessaire et exclusif pour entrer en LP Tourisme. Des détenteurs d'une L2 sont régulièrement admis en LP Métiers du Tourisme et des Loisirs. Cependant, en précisant la possibilité pour tout titulaire d'un BTS d'y trouver une spécialisation, il institue de facto les compétences du BTS Tourisme comme un ensemble de pré requis nécessaires à détenir pour entrer en LP tourisme.

L'article 3, de l'Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle, précise que les formations conduisant à la licence professionnelle sont conçues pour accueillir ces différents publics.

Lors de l'élaboration du projet visant à l'accréditation de la licence professionnelle métiers du tourisme et des loisirs, pour la période 2018 – 2023, une UE de mise à niveau est introduite, avec une durée de 35h. Associés à des conseils de lecture à réaliser avant l'entrée en Licence Professionnelle, ces enseignements supplémentaires contribueront à favoriser un public divers ».

Avec nos remerciements renouvelés pour ce travail constructif, veuillez recevoir, Monsieur le Directeur, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

The image shows a handwritten signature in black ink on the left. To its right is a circular official stamp. The outer ring of the stamp contains the text 'Université de Toulon' at the top and 'Toulon' at the bottom, separated by two small stars. The inner circle of the stamp contains the text 'La Présidence' in the center.

Éric BOUTIN
Président de l'Université de Toulon

La Garde, le 11 Mai 2017

EB/KBC / 2017 n° 078

Cabinet de la Présidence

Dossier suivi par Karine BÉNET CATTIN

Tel 04 94 14 24 65 – cabinet.presidence@univ-tln.fr

Le Président d'Université

à

Monsieur le Directeur

Jean-Marc GEIB

Département d'évaluation des formations

HCERES

Objet : Evaluation Licence professionnelles Gestion des projets et structures artistiques et culturels

Monsieur le Directeur,

Nous avons pris connaissance du rapport d'évaluation de la Licence professionnelles Gestion des projets et structures artistiques et culturels. Nous tenons à remercier le comité d'évaluation, pour la qualité de l'évaluation menée et les remarques constructives formulées.

En réponse à votre demande, nous vous faisons part, ci-dessous, des observations de portée générale du responsable de la formation.

« ¶ Rapport Champ, p. 5

Points d'attention (Version actuelle)

« [...] Une vigilance particulière doit être portée à certains portages de diplômes qui semblent à l'origine de difficultés spécifiques.

Il en est ainsi en particulier pour la LP Métiers du tourisme et des loisirs et la LP Gestion de projets touristiques et structures artistiques et culturels portés par l'UFR Lettres qui ne parvient visiblement pas à mettre en œuvre les moyens nécessaires au bon fonctionnement de ces formations (manque d'enseignants-chercheurs en gestion, part des enseignements effectués par des professionnels trop faible) avec à la clé une définition insuffisante des compétences et des taux de poursuite d'études trop importants. »

Version corrigée

« [...] Une vigilance particulière doit être portée à certains portages de diplômes qui semblent à l'origine de difficultés spécifiques.

Secrétariat de la Présidence

Tél. 04 94 14 23 69 • Fax 04 94 14 21 23 • president@univ-tln.fr

Université de Toulon • BP 20132 • 83957 LA GARDE CEDEX

Il en est ainsi en particulier pour la LP Metiers du tourisme et des loisirs et la LP Gestion de projets et structures artistiques et culturels portés par l'UFR Lettres qui ne parvient visiblement pas à mettre en œuvre les moyens nécessaires au bon fonctionnement de ces formations (part des enseignements effectués par des professionnels trop faible pour la première, manque d'enseignants-chercheurs en gestion pour la seconde) avec à la clé une définition insuffisante des compétences et des taux de poursuite d'études trop importants. »

LP Gestion de projets et structures artistiques et culturels –Remarques/observations sur la partie Champ

- *problème de portage du diplôme réel, dont on ne voit pas comment il pourrait être résolu étant donné qu'il n'y a pas d'EC en gestion à l'UFR Lettres. Mais d'une part le rapporteur n'a pas pris en compte les cours de comptabilité assurés par Pascal Chevriot au 1^{er} semestre, dont les cours de gestion sont le prolongement au 2^e semestre, et d'autre part il convient de prendre le terme gestion de l'intitulé du diplôme dans le sens plus large que le seul sens comptable : il s'agit ici de pilotage de projets et de programmation pour des structures culturelles et artistiques.*
- *Je suis par ailleurs surprise que la part des enseignements effectués par des professionnels soit jugée trop faible (p. 5 du rapport « Champ ») alors que le rapport d'évaluation de la LP, dans sa partie « équipe pédagogique », souligne au contraire que « la forte participation des acteurs professionnels est un point fort de la formation » (p. 3) et évalue très positivement la place de la professionnalisation dans la LP (p. 5). [7 voir correctif proposé ci-dessus*

Quoi qu'il en soit le recrutement d'un SPEA à partir de 9/2017 devrait permettre de réparer ce défaut de visibilité.

LP Gestion de projets et structures artistiques et culturels –Observations sur le rapport d'évaluation

Néant..»

Avec nos remerciements renouvelés pour ce travail constructif, veuillez recevoir, Monsieur le Directeur, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.



Éric BOUTIN
Président de l'Université de Toulon